

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 3 novembre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le mardi 3 novembre 2020 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier - Absent
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette – Au téléphone
Mme Dominique Lussier
M. Marcel Therrien
M. Jean-Sébastien Savaria – Au Téléphone

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

Séance ordinaire à 19h30 ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution 184-11-2020

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

- 5.1 MTQ – Projet de loi sur les véhicules hors route
- 5.2 Association des groupes de ressources techniques du Québec (habitation communautaire) – Lettre de remerciement
- 5.3 MRC – Résolution d'octroi des subventions au FDR
- 5.4 MRC – Résolution projet de mise en commun régional d'une ressource administrative au service incendie
- 5.5 MTQ – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
- 5.6 Chambre de commerce St-Hyacinthe – Lancement du mouvement "nos restos en cadeau"
- 5.7 MRC – Aide pour les entreprises en région en alerte maximale

6. Administration et finances

- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Calendrier des séances du conseil 2021
- 6.3 Nomination pour un maire suppléant pour la prochaine année 2021
- 6.4 Nomination d'un délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour 2021

- 6.5 Nomination d'un délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2021
- 6.6 Nomination d'un délégué substitut à la Régie intermunicipale D'Acton et des Maskoutains pour 2021
- 6.7 Nomination d'un délégué au service de la voirie et des cours d'eau pour 2021
- 6.8 Nomination d'un deuxième délégué au service de la voirie et des cours d'eau pour 2021
- 6.9 Nomination d'un conseiller au service de la politique familiale pour 2021
- 6.10 Nomination d'un conseiller au service de la politique municipalité amie des aînés (MADA) et des dossiers patrimoniaux pour 2021
- 6.11 Nomination d'un délégué au service des loisirs, des sports et de la culture pour 2021
- 6.12 Déclaration à l'égard de la nouvelle norme comptable sur l'information relative aux apparentés, année 2021.
- 6.13 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Adhésion 2021
- 6.14 Journal municipal – Renouvellement 2021
- 6.15 REPORTÉ - Renouvellement contrat d'assurance générale 2021
- 6.16 Adhésion 2021 à l'OBV Yamaska
- 6.17 Adhésion 2021 au portail Québec Municipal
- 6.18 Reporté - Demande de renouvellement d'adhésion – Membre de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains
- 6.19 Proclamation - Journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits 2020
- 6.20 Projet Goinfra et renouvellement à l'abonnement GOnet 2021
- 6.21 Renouvellement de convention de bail pour le bureau de poste
- 6.22 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses en date du xxx 2020
- 6.23 Nomination d'une firme de vérification comptable pour l'année financière 2020
- 6.24 Achat d'un photocopieur pour le bureau municipal
- 6.25 Achat d'un ordinateur pour les inspecteurs
- 6.26 Cours sur le budget municipal pour l'adjointe administrative
- 6.27 Campagne provinciale contre le Radon 2020-2021

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Nomination d'un délégué 2021 à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.3 Nomination d'un deuxième délégué 2021 à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.4 Nomination d'un délégué substitue 2021 à la Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.5 Adoption du budget 2021 – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.6 Projet de mise en commun d'une ressource commune régionale en gestion administrative pour le service incendie – Déclaration d'intérêt
- 7.7 Renouvellement de convention de bail de la caserne pour la Régie de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)

8. Transport routier

- 8.1 Rapport des services publics
- 8.2 Entente intermunicipale pour travaux de rapiéçage - Intérêt de participation
- 8.3 Droit de passage pour la saison de Quad (3 et 4 roues) 2020-2021
- 8.4 Traverse de routes municipales – Club de motoneige ASAN Inc.

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie des déchets
- 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc
- 9.3 Offre de service - analyse de laboratoire des eaux usées sur le territoire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- 9.4 Budget 2021 RIAM – Adoption
- 9.5 Budget 2021 Aqueduc – Adoption
- 9.6 Achat conjoint de bacs roulants 2021

- 9.7 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 05-2020 sur les résidus domestiques
- 9.8 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 06-2020 sur les matières recyclables
- 9.9 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 07-2020 sur les matières compostables

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Demande de dérogation mineure pour l'ajout de pieux vissés sous une résidence, installée sur ce type de fondation, au 285, rang Saint-Amable.
- 10.3 Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence à 10.0 mètres de l'emprise du rang Saint-Amable au lieu de 12.0 mètres sur un futur lot à créer entre le 759 et le 769 rang Saint-Amable.
- 10.4 Avis de motion règlement de zonage 39-10-2020 autorisant la garde de poules dans le périmètre urbain
- 10.5 Règlement de zonage 39-10-2020 concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation – Adoption du premier projet de règlement.

11. Loisirs et culture

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Demande d'aide financière 2021 – Comités des loisirs
- 11.3 Demande d'aide financière 2021 – Bibliothèque

12. Sujet divers

13. Périodes de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyé par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

3. Adoption du procès-verbal

Résolution 185-11-2020

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

4. Période de questions

Suite à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoutant de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2020 concernant particulièrement le domaine municipal, soit que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, les citoyens ont été invités à poser leurs questions par écrit. Aucune question n'a été reçue.

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 MTQ – Projet de loi sur les véhicules hors route
- 5.2 Association des groupes de ressources techniques du Québec (habitation communautaire) – Lettre de remerciement
- 5.3 MRC – Résolution d'octroi des subventions au FDR
- 5.4 MRC – Résolution projet de mise en commun régional d'une ressource administrative au service incendie
- 5.5 MTQ – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
- 5.6 Chambre de commerce St-Hyacinthe – Lancement du mouvement "nos restos en cadeau"
- 5.7 MRC – Aide pour les entreprises en région en alerte maximale

6. Administration et finances

Résolution 186-11-2020

6.1 Adopter les comptes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 6 au 29 octobre 2020 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	\$
Administration	13 933.66 \$
Remises	\$

Dépense :

Administration	7 571.66 \$
Sûreté du Québec	
Sécurité publique	13 493.39 \$
Transport (voirie)	11 429.08 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	18 851.37 \$
Eaux usées	3 278.30 \$
Hygiène du milieu (cours d'eau)	

Santé et Bien-être

Aménagement urbanisme	979.56 \$
------------------------------	-----------

Loisir et Culture

Loisir et parc	4 197.16 \$
Bibliothèque	

Total : 73 734.18 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Karine Beauchamp

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 187-11-2020

6.2 Calendrier des séances du conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront au Centre multifonctionnel situé au 233 rang de Michaudville, à 19h30

Calendrier 2021 :

12 janvier
2 février
16 mars
6 avril
4 mai
1^{er} juin
6 juillet
3 août
7 septembre
5 octobre
2 novembre
7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 188-11-2020

6.3 Nomination d'une mairesse/d'un maire suppléant pour la prochaine année 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De nommer Dominique Lussier comme mairesse suppléante pour la prochaine année 2021.

Dominique Lussier accepte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.4 Résolution 189-11-2020
Nomination d'un délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre (RACR)
pour 2021**

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre pour 2021.

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.5 Résolution 190-11-2020
Nomination d'un délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des
Maskoutains (RIAM) pour 2021**

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De nommer Alain Jobin comme délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2021.

Alain Jobin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.6 Résolution 191-11-2020
Nomination d'un délégué substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et
des Maskoutains (RIAM) pour 2021**

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Jean-Sébastien Savaria comme délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2021.

Jean-Sébastien Savaria accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.7 Résolution 192-11-2020
Nomination d'un délégué au service de la voirie et des cours d'eau pour
2021**

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué au service de la voirie et des cours d'eau 2021.

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**6.8 Résolution 193-11-2020
Nomination d'un deuxième délégué au service de la voirie et des cours
d'eau pour 2021**

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Roger Cloutier comme délégué au service de la voirie et des cours d'eau 2021, conditionnellement à l'acceptation ultérieure du conseiller Roger Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 194-11-2020

6.9 Nomination d'un conseiller au service de la politique familiale 2021

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué au service de la politique familiale 2021.

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 195-11-2020

6.10 Nomination d'un conseiller au service de la politique « municipalité amie des aînés » (MADA) et des dossiers patrimoniaux pour 2021

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué au service de la politique MADA

Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 196-11-2020

6.11 Nomination d'un délégué au service des loisirs, des sports et de la culture pour 2021

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

De nommer Dominique Lussier comme délégué au service des loisirs, des sports et de la culture 2021.

Dominique Lussier accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

6.12 Dépôt des formulaires de déclaration à l'égard de la nouvelle norme comptable sur l'information relative aux apparentés, année 2020.

La directrice générale remet les formulaires de déclaration à l'égard de l'information relative aux apparentés afin que les élus les rapportent pour la prochaine séance.

Résolution 197-11-2020

6.13 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) adhésion 2021

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud renouvelle son adhésion auprès de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec pour l'année 2021 au montant de 1 402.90\$ plus taxes, incluant le fonds de défense.

D'utiliser le poste 02-110-00-494 "Inscription FQM".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 198-11-2020

6.14 Journal municipal – Renouvellement 2021

CONSIDÉRANT que le contrat avec le fournisseur du journal municipal, Impressions KLM, se termine en décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marianne Comeau

Appuyée par Yves Guérette

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à la compagnie Impressions KLM pour le journal mensuel de la Municipalité pour l'année 2021 au montant de 415.00 \$ à 540.00 \$ taxes en sus mensuellement selon le nombre de pages.

Nombre de copies : 353 journaux

- 16 pages 415.00 \$
- 20 pages 440.00 \$
- 24 pages 495.00 \$
- 28 pages 540.00 \$

Plus pages : couverture couleur et 3 pages d'annonceurs.

DE PRÉVOIR des frais de postage supplémentaire, d'environ 65\$ plus taxes annuellement pour réduire les contacts en raison de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

POINT REPORTÉ - 6.15 Renouvellement contrat d'assurances générales 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adhéré à la Mutuelle des Municipalités du Québec, ce qui la soustrait à son obligation de procéder par appel d'offres pour sa police d'assurances générales;

CONSIDÉRANT la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec en date du xxx;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de

Appuyée par

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 au montant de Xxx\$ (8 688 \$ plus les taxes de 9% en 2020) et la prime assurances-accidents pour les bénévoles de xxx \$ (250 \$ plus les taxes de 9% en 2020)

DE NE PAS ajouter pour 2021 la clause proposée de protection en cas de tremblements de terre au montant de 790\$ +tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 199-11-2020

6.16 Adhésion 2021 à l'OBV Yamaska

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adhésion nous avons un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Yves Guérette

Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER à l'OBV Yamaska pour 2021 au montant de 50\$

D'UTILISER le compte 02-130-00-970 « Contribution autres organismes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 200-11-2020

6.17 Adhésion 2021 au portail Québec municipal

CONSIDÉRANT qu'avec plus de 22 000 utilisateurs et un vaste réseau de partenaires et de collaborateurs; Québec Municipal est un incontournable dans le domaine municipal grâce à son approche spécialisée et à la diversité de ses services;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud effectue le paiement en janvier 2021 au montant de 175.10\$ plus taxes.

D'UTILISER le compte 02-130-00-494 « Cotisations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

POINT REPORTÉ 6.18 Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT que pour pouvoir adhérer au régime d'assurance collective offert par la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Maskoutains, il faut que la Municipalité soit un membre en règle.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de
Appuyée par
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Alain Jobin et Karine Beauchamp en tant que membre à la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Maskoutains, de payer la cotisation de xxx\$ plus taxes;

D'UTILISER le compte 02-130-00-494 « Cotisations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 201-11-2020

6.19 Journée internationale des droits de l'enfant - Proclamation

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER le 20 novembre "Journée internationale des droits de l'enfant"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 202-11-2020

6.20 Projet GOinfra et renouvellement abonnement GOnet 2021

CONSIDÉRANT que l'outil GOnet est indispensable pour le bon fonctionnement pour l'urbaniste et l'inspecteur en voirie de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet GOinfra s'inscrit dans un processus de gestion des actifs efficace;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des infrastructures est incontournable dans la prévision des entretiens et des projets infrastructurels;

CONSIDÉRANT l'offre de nos partenaires chez Azimut;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER au projet GOinfra à partir de 2021;

DE PRÉVOIR le montant de 12 000\$ pour la totalité du projet, incluant la vectorisation de plan papier au budget 2021 au poste 02-610-00-414 "Administration et informatique" (Aménagement, urbanisme et zonage)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 203-11-2020

6.21 Convention de bail pour le bureau de poste - Renouvellement

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyé par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE RENOUVELLER la convention de bail pour le bureau de poste de Saint-Barnabé-Sud au 165 rang de Michaudville entre Nathalie Hamel pour poste Canada et la municipalité au même montant annuel de 2 280\$;

DE MANDATER la directrice générale, madame Karine Beauchamp pour la signature de la convention de bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

6.22 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses en date du 29 octobre 2020

La Directrice générale dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses en date du 29 octobre 2020.

Résolution 204-11-2020

6.23 Nomination d'une firme de vérification comptable pour l'année financière 2020

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER comme vérificateur de la municipalité pour l'exercice financier 2020 la firme FBL s.e.n.c.l. société de comptables professionnels agréés au coût 7 900\$ plus taxes.

D'UTILISER le poste budgétaire 02-130-00-413 "Comptabilité- vérificateur"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 205-11-2020

6.24 Achat d'un photocopieur pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT que le photocopieur au bureau municipal est vétuste;

CONSIDÉRANT qu'il est un outil indispensable pour le fonctionnement administratif de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après évaluation de nos besoins, nous avons reçu les offres suivantes :

Nom du fournisseur	Modèle d'appareil	Caractéristiques principales	Prix à l'achat \$ (taxes en sus)	Prix récurrents
Buropro	Konica Minolta	Comprend une	6 270,00\$	Prix par

citation	bizhub C450i	entente de service pendant 5 ans (pouvant être renouvelé) incluant : encre, pièces et main d'œuvre		photocopie fixe sur 5 ans avec augmentation de 5% par la suite : Noir=0,008\$ Couleur=0,06\$
RICOH	Ricoh IM C4500	Comprend une entente de service renouvelable jusqu'à ce que les pièces de l'appareil soient discontinuées (environ 10 ans) : encre, pièces et main d'œuvre	7 004,90\$	Prix par photocopie fixe pour 5 ans avec une augmentation de 7% par la suite : Noir =0.0083\$ Couleur=0.062\$

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT du photocopieur Konica Minolta bizhub C450i auprès du fournisseur Buropro citation au montant de 6 270\$ plus taxes;

D'UTILISER la réserve affectée "Technologies".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 206-11-2020

6.25 Achat d'un ordinateur pour les inspecteurs

- CONSIDÉRANT que l'ordinateur des inspecteurs est vieux et désuet;
- CONSIDÉRANT qu'il est un outil de travail de base indispensable;
- CONSIDÉRANT que nous prévoyions le changer l'année prochaine, mais que cela presse plus que prévu;
- CONSIDÉRANT l'offre reçue de notre partenaire informatique monsieur Stéphane St-Onge;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT d'un nouvel ordinateur pour le bureau des inspecteurs au montant de 1 311\$ plus taxes;

D'UTILISER le poste 02-130-00-527 "Ameublement et équipement de bureau"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 207-11-2020

6.26 Cours sur le budget municipal pour l'adjointe administrative

- CONSIDÉRANT qu'il serait bénéfique pour son travail que notre adjointe ait un cours sur le budget municipal;
- CONSIDÉRANT qu'un montant a été prévu au budget 2020

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

DE PAYER le cours de l'ADMQ "Comptabilité municipale" au montant de 499\$ plus taxes à madame Maryse Jourdain;

D'UTILISER le poste 02-130-20-454 "Perfectionnement adjointe administrative".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 208-11-2020

6.27 Campagne provinciale contre le radon 2020-2021

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçu de l'association pulmonaire du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Marianne Comeau

Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU

D'APPUYER la campagne provinciale contre le radon 2020-2021 et sensibilisant la population de Saint-Barnabé-Sud au moyen du matériel fourni gratuitement par l'association pulmonaire du Québec

D'AUTORISER la directrice générale à signer le formulaire d'inscription

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)

Le conseiller Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Résolution 209-11-2020

7.2 Nomination d'un délégué à la Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) pour 2021

Sur la proposition de Marcel Therrien

Appuyée par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU :

De nommer Alain Jobin comme délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour 2021.

Alain Jobin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 210-11-2020

7.3 Nomination d'un deuxième délégué à la Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) pour 2021

Sur la proposition de Dominique Lussier

Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

De nommer Yves Guérette comme délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour 2021.

Yves Guérette accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 211-11-2020

7.4 Nomination d'un délégué substitut à la Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) pour 2021

Sur la proposition de Dominique Lussier

Appuyée par Yves Guérette

IL EST RÉSOLU :

De nommer Jean-Sébastien Savaria comme délégué substitut à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour 2021.

Jean-Sébastien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 212-11-2020

7.5 Adoption des prévisions budgétaires 2021 - Régie Intermunicipale de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'exercice financier 2021, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 213-11-2020

7.6 Projet de mise en commun d'une ressource régionale en gestion administrative pour le service incendie – Déclaration de non-intérêt

CONSIDÉRANT la résolution 20-10-326 reçue de la MRC en date du 19 octobre 2020 qui demande à la municipalité de déclarer son intérêt pour le projet cité en titre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud forme une régie avec la municipalité de Saint-Hugues pour le service incendie et que ce dernier détient déjà une telle ressource;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud n'a pas d'intérêt à prendre part au projet cité en titre

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la MRC des Maskoutains avant le 11 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 214-11-2020

7.7 Renouvellement de convention de bail de la caserne pour la Régie de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM)

CONSIDÉRANT que le bail cité en rubrique arrive à échéance en décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent renouveler l'entente;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELLER la convention de bail pour la caserne avec la Régie de Protection Incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) au même montant soit de 0.10\$ du pied carré ou 2 551.20\$ annuellement;

D'INCLURE dans l'entente que le bail se renouvelle par tacite reconduction à chaque fin d'année, selon les mêmes conditions, à moins d'avis contraire signifié par l'une des deux parties, au moins 3 mois avant la fin de bail et ce, par écrit;

D'AUTORISER le maire, monsieur Alain Jobin et la Directrice générale, madame Karine Beauchamp à signer la convention de bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution 215-11-2020

8.2 Entente intermunicipale pour travaux de rapiéçage - Intérêt de participation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville nous a approché afin de faire partie d'une entente intermunicipale dans le but de diminuer les coûts lors de travaux de rapiéçage;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE SIGNIFIER à la municipalité de Saint-Bernard-De-Michaudville l'intérêt de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à faire partie de l'entente pour travaux de rapiéçage pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 216-11-2020

8.3 Droit de passage pour la saison de Quad (3 et 4 roues) 2020-2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-1-05 relativement au dossier précité;

CONSIDÉRANT la demande de modification du tracé pour l'année 2013-2014 résolution 14-01-2014;

CONSIDÉRANT le tracé accepté par la municipalité à cette date;

CONSIDÉRANT que le Club 3 & 4 roues s'est engagé par la résolution numéro 17-1-05 à déposer toute nouvelle demande sur ce tracé avant le 1er octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le vice-président du Club, Monsieur Jean-Paul Chandonnet, a présenté une demande de droit de passage pour la saison 2020-2021 en indiquant à la municipalité qu'aucun changement n'était prévu pour la nouvelle saison sur le tracé;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions existantes préalablement demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte de renouveler l'entente sur le droit de passage pour la période du 1er décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

QUE la municipalité s'engage à faire l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 217-11-2020

8.4 Traverse de routes municipales – Club de motoneige ASAN Inc. – 2020-21

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige Asan Inc. opère un sentier de motoneige qui traverse les rangs ci-dessous sous notre juridiction :

- Rang Saint-Roch
- Rang Basse-Double
- Rang du Barreau (entre le 264 rang du Barreau à 170 mètres vers le Sud-Est et le 238 rang du Barreau à 540 mètres vers le Nord-Ouest)
- Rang St-Amable (côté Ouest de la COOP)
- Rang Ste-Rose du côté Saint-Barnabé-Sud
- Rang Grande-Ligne du côté de Saint-Barnabé-Sud

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Dominique Lussier

Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le droit de passage pour la saison 2020-2021.

D'INSTALLER la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges à ces endroits, et d'envoyer un avis de conformité au club, lorsque fait.

DE DEMANDER au Club de Motoneige Asan inc. de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2020-2021 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de votre association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs que vous traversez sur notre territoire. De plus, vous devrez faire ajouter sur votre police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de votre police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Rapport – Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (RARC)

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 218-11-2020

9.3 Offre de service - Analyse de laboratoire des eaux usées sur le territoire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir un service de laboratoire pour faire les analyses des eaux usées (affluent et effluent).

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Dominique Lussier

Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale à renouveler le mandat de gré à gré avec Biovet au montant de 1 955.62\$ plus taxes pour les tests d'analyse jusqu'au 31 décembre 2021.

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de service.

D'UTILISER le poste 02-414-00-411 "Services scientifiques et génie".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 219-11-2020

9.4 Adoption du budget de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du code municipal prévoit que le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé et présenté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 220-11-2020

9.5 Adoption du budget 2021 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (RARC)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du code municipal prévoit que le budget de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé et présenté par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 221-11-2020

9.6 Achat conjoint de bacs roulants 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT que la Régie a fixé au 11 décembre 2020 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Guérette

Appuyé par Marcel Therrien

ET RÉSOLU

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
12	4	5

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 467 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud.

D'AUTORISER le maire Alain Jobin et la directrice générale Karine Beauchamp à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

D'UTILISER le poste 02-451-10-649 "Achat de bacs et pièces".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS.

9.7 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 05-2020 – Collecte des résidus domestiques

La conseillère Dominique Lussier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 05-2020 relatif à la collecte des résidus domestiques.

La directrice générale dépose le projet de règlement en lien.

9.8 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 06-2020 – Collecte des matières recyclables

La conseillère Marianne Comeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 06-2020 – Collecte des matières recyclables.

La directrice générale dépose le projet de règlement en lien.

9.9 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 07-2020 – Collecte des matières compostables

La conseillère Marianne Comeau donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 07-2020 – Collecte des matières compostables.

La directrice générale dépose le projet de règlement en lien.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis émis au mois d'octobre 2020.

Résolution 222-11-2020

10.2 Demande de dérogation mineure pour l'ajout de pieux vissés sous une résidence, installée sur ce type de fondation, au 285, rang Saint-Amable.

CONSIDÉRANT que l'agrandissement ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT qu'une recommandation négative pourrait causer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT l'usage est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont agi de bonne foi, puisqu'ils n'ont pas commencé les travaux et qu'ils ont déposés une demande de permis;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public émis en date du 15 octobre dernier, aucun citoyen n'a manifesté son désaccord au projet;

CONSIDÉRANT que le comité de consultation en urbanisme (CCU) recommande à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de faire l'ajout de pieux vissés sous une résidence, installée sur ce type de fondation, au 285 rang St-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 223-11-2020

10.3 Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence à 10.0 mètres de l'emprise du rang Saint-Amable au lieu de 12.0 mètres sur un futur lot à créer entre le 759 et le 769 rang Saint-Amable.

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment projeté diminue l'impact du fait que la maison sera avancée de 2.0 mètres;

CONSIDÉRANT que la largeur de l'espace entre le terrain et la route augmente la distance entre la maison projetée et la voie de circulation;

CONSIDÉRANT qu'une recommandation négative pourrait causer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi, puisqu'il n'a pas commencé les travaux et qu'il a déposé une demande de permis;

CONSIDÉRANT que suite à l'avis public émis en date du 15 octobre dernier, aucun citoyen n'a manifesté son désaccord au projet;

CONSIDÉRANT que le comité de consultation en urbanisme (CCU) recommande à la majorité d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une résidence à 10.0 mètres de l'emprise du rang Saint-Amable au lieu de 12.0 mètres sur un futur lot à créer entre le 759 et le 769 rang Saint-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

10.4 Avis de motion règlement de zonage 39-10-2020 autorisant la garde de poules dans le périmètre urbain

Avis de motion est donné par la conseillère Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 39-10-2020 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation et de préciser les conditions applicables à cette activité, notamment en ce qui concerne le nombre maximal d'animaux permis, la localisation des installations sur le terrain et les normes de superficie et de hauteur pour le poulailler et le parquet extérieur.

Résolution 224-11-2020

10.5 Règlement de zonage 39-10-2020 concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation – Adoption du premier projet de règlement.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à permettre, sous certaines conditions, la garde de poules dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020, conformément à la loi, par Dominique Lussier;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 3 novembre 2020, le premier projet de règlement numéro 39-10-2020 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation »;

QUE compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

QU'UNE COPIE de cette résolution, ainsi que de l'avis de motion soient transmis à la MRC des Maskoutains

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

11. Loisirs et culture

11.1 Rapport – Comité des loisirs

Pas de rapport ce mois-ci.

Résolution 225-11-2020

11.2 Demande d'aide financière 2021 - Comité des loisirs

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue verbalement du comité des loisirs en date du 25 octobre pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que le comité demande de réserver à notre prochain budget 2021 une somme correspondant à 10 000\$.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉVOIR au budget 2021 au poste 02-701-50-447 "Loisirs et culture" une somme de 10 000\$ pour les activités de l'année 2021 faite par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et de leur remettre le chèque en janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 226-11-2020

11.3 Demande d'aide financière 2021 – Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue des responsables de la bibliothèque en date du 2 novembre 2020 au montant de 5 000\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉVOIR au budget 2021 au poste 02-702-30-959 "Subvention bibliothèque" une somme de 5 000\$ pour les activités de l'année 2021

DE REMETTRE le chèque en janvier 2021 à la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

12. Sujets divers

13. Période de questions uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Suite à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoutant de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2020 concernant particulièrement le domaine municipal, soit que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, les citoyens ont été invités à poser leurs questions par écrit. Aucune question n'a été reçue.

Résolution 227-11-2020

14. Levée de la séance

Sur proposition de Marcel Therrien l'assemblée est levée à 20h45

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Karine Beauchamp</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	KARINE BEAUCHAMP Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 novembre 2020

(s) Karine Beauchamp
Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(s) Alain Jobin
Alain Jobin, maire